

*A l'initiative de l'Ordre des avocats*

## ***Des rencontres autour de la médiation***

***Les « Rencontres autour de la médiation » viennent de se tenir pour la première fois à Strasbourg, organisées par l'Ordre des avocats avec le tribunal de grande instance et le tribunal administratif. Leur but : mettre en présence les acteurs de la médiation que sont les avocats, les magistrats et les médiateurs. Près de deux cents personnes y ont assisté.***

Un état des lieux et l'examen des perspectives s'imposent en effet concernant ce mode amiable de résolution des conflits, mis au service des justiciables. La médiation répond aux besoins induits par l'évolution de notre société en restaurant du lien dans un monde où la communication est de plus en plus virtuelle et en instaurant une responsabilisation des personnes qui retrouvent la maîtrise de leur situation. Ce faisant, la médiation apporte une véritable valeur ajoutée à l'institution judiciaire dans le respect des normes européennes et des principes constitutionnels. A ce titre, il convient de ne pas envisager la médiation simplement comme un moyen de désengorger les tribunaux, mais plutôt comme une pratique indépendante, complémentaire et coordonnée avec cette même justice.

Ce qui sous-entend la création d'une profession régie par un statut propre, en instance de définition, notamment en ce qui concerne l'éthique et la déontologie.

### **Être à l'écoute du justiciable**

Solution alternative au procès et bienvenue lorsqu'il faut tenter de sauvegarder une relation après le conflit (en famille, au travail) la médiation n'a pourtant pas encore le vent en poupe. Il n'existe pas de culture de la médiation en France, ont souligné plusieurs intervenants. D'autres pays européens, comme l'Allemagne ou l'Italie, ont beaucoup plus recours à la médiation et à la conciliation. La justice en France s'apparente à un concept vertical, on n'écoute pas le justiciable, mais la loi ! En procédure d'appel, les magistrats ne voient même pas les justiciables, ils ne voient que leurs avocats. Pour autant, le médiateur qui, lui, écoute et reformule, n'est pas un bisounours : il veut en face de lui des personnes qui ont envie de sortir du conflit. La médiation n'est pas un déni de justice, mais elle adhère pleinement à une justice plus moderne, plus contemporaine.

Il reste bien des pas à faire de la part des magistrats et des avocats en direction de la médiation. Les futurs avocats s'ils apprennent à plaider, n'apprennent pas encore à écouter : 4 heures de sensibilisation à la médiation sont au programme de la dernière année, c'est très peu. Les magistrats découvrent seulement ce qu'est la médiation... Mais il est certain que des initiatives comme ces rencontres proposées par le barreau de Strasbourg signent le désir et l'engagement à explorer les ressources très riches de la médiation.